PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL **Séance du 28 juin 2024**
A SABRES (40) **Délibération n°2024-69**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

En raison de l'absence de quorum constatée lors de la séance du 17 juin 2024 à LENCOUACQ (40) à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à SABRES (40) le vendredi 28 juin 2024 à 18h00, conformément à l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi à l'article L5211-1 du même code, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent.**
Date de la convocation : 19 juin 2024

Étaient Présents: Mme ARDOUIN Aimée portant pouvoirs de Mesdames BEAUMONT Patricia et BREQUE Claudie, **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoirs de Mme PIQUEMAL Sophie et M. PAIN Cédric, **Mme DESMOULIN Karine** portant pouvoirs de M. DELUGA François et GILLE Herve, **M. DUFAY Michel, M. DUNOGUES Yves** portant pouvoirs de Mme TAPIN Maylis et M. CARRERE Paul, **M. ICHARD Vincent** portant pouvoirs de M. DECLERCQ Cyrille et Mme MESPLES Olga, **M. SARTRE Philippe** (arrivée à 19h04) , **M. SORE Serge** portant pouvoirs de Mme WEBER Sophie et M. COUTIERE Dominique.

Absents excusés (pouvoirs): Mme BREQUE Claudie ayant donné pouvoir à Mme ARDOUIN Aimée, **Mme BEAUMONT Patricia** ayant donné pouvoir à Mme ARDOUIN Aimée, **M. CARRERE Paul** ayant donné pouvoir pouvoir à M. DUNOGUES Yves, **M. COUTIERE Dominique** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, **M. DECLERCQ Cyrille** ayant donné pouvoir à M. ICHARD Vincent, **M. DELUGA François** ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, **M. GILLE Hervé** ayant donné pouvoir à Mme DESMOULIN Karine, **Mme MESPLES Olga** ayant donné pouvoir à M. ICHARD Vincent, **M. PAIN Cédric** ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, **Mme PIQUEMAL Sophie** ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, **Mme TAPIN Maylis** ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, **Mme WEBER Sophie** ayant donné pouvoir à M. SORE Serge.

Absents : M. BACHÉ Alain (excusé), M. BAUDE Vital, M. BLANC-SIMON Jean-Luc, M. BOUFFIN Yann (excusé), M. DURRIEU Michel, M. FORET Thierry, M. GLEYZE Jean-Luc (excusé), M. LAGRAVE Renaud, Mme LARRUE Marie, M. LASSALE Jean-Claude, M. LANUSSE Denis (excusé), Mme LE YONDRE Nathalie, Mme MARIE Lucie (excusée), M. MARTINEZ Manuel, M. MONNIER Philippe, M. PAPADATO Patrick, M. SAINTORENS Denis, M. TAUZIN Arnaud, , Mme TOSTAIN Emmanuelle, Mme VALIORGUE Magali (excusée)

Deuxième convocation en l'absence de quorum constaté			
ELUS		**VOIX**	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Nombre de Présents	7	**Représentant nombre de voix**	**47**
Nombre de pouvoirs	12	Nombre de voix pour	43
Total présents et pouvoirs	19	Nombre de voix contre	4
		Nombre d'abstentions	

REVISION DE LA CHARTE

Engagement de la révision de la Charte plan de financement

Tous les 15 ans le classement « Parc naturel régional » est remis en question. Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne entame son renouvellement de Charte afin d'en définir une nouvelle qui s'appliquera de 2029 à 2044. La procédure de révision est cadrée réglementairement, aussi bien dans les étapes, les documents à fournir que pour le calendrier.

Il s'agit de redéfinir le projet de territoire fondé sur une stratégie renouvelée pour intégrer les nouveaux enjeux du territoire dans un contexte en évolution : changement climatique, perte de biodiversité, accueil de nouvelles populations. Une dynamique collective renouvelée doit permettre la validation du projet par le territoire et les collectivités et en référence aux orientations nationales des Parcs Naturels Régionaux.

Compte tenu de la durée moyenne de la procédure de révision de la charte, et de la nécessité unanimement partagée d'engager une large phase de concertation et de co-construction avec l'ensemble des parties prenantes, le Comité Syndical a délibéré en vue d'engager la phase

de révision de sa charte en avril 2024. Il s'agit d'engager les phases d'études préalables qui constitueront le socle du futur projet.

Il a été proposé d'externaliser une partie de la réalisation de ses études préalables : diagnostic de territoire et évaluation de la charte, et de recourir à un renfort en moyens humains.

Etudes préalables : Tranche 1 Etat des lieux et évaluation	85 000 €
Communication et concertation	5 000 €
Renfort en moyens humains	19 000 €
Total	**109 000 €**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à la majorité (4 voix contre de M. DUFAY Michel) :

- **DE VALIDER** le plan de financement relatif à l'engagement de la révision de la charte

Plan de financement

Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : 80 000 €

Autofinancement : 29 000 €

- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 8 juillet 2024

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU
Date : 08/07/2024
Qualité : PRESIDENT

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le 9/7/2024

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20240628-2024-69-DE
Date de réception préfecture : 08/07/2024